



Secrétariat général (SG)

Genève, le 14 septembre 2020

Réf.: **DM-20/1013**
Contact: Mme Béatrice Pluchon
Télécopie: +41 22 730 6266
Courriel: gbs@itu.int

Aux États Membres du Conseil de l'UIT

Objet: **Organisation d'une seconde consultation virtuelle des Conseillers (16-20 novembre 2020)**

Madame, Monsieur,

Par la lettre [DM-20/1011](#), j'ai eu l'honneur de vous informer des résultats de la consultation relative aux résultats des discussions de la première consultation virtuelle des Conseillers (VCC), qui s'est tenue du 9 au 12 juin 2020.

À l'issue de consultations informelles avec les groupes régionaux, le Vice-Président du Conseil et le Secrétaire général, et étant donné que des restrictions de travail et de voyage sont encore en vigueur en raison de la pandémie de COVID-19, il semble qu'il ne soit toujours pas possible de tenir une réunion physique du Conseil, et ce au moins jusqu'à la fin de 2020.

En conséquence, afin de traiter les autres points encore inscrits à l'ordre du jour qui sont considérés comme urgents, je propose qu'une seconde consultation virtuelle des Conseillers (VCC-2) se tienne de façon organisée du 16 au 20 novembre 2020, conformément à l'Article 3.1 du Règlement intérieur du Conseil. En conséquence, cette seconde consultation virtuelle se tiendra sous la même forme que la première consultation virtuelle des Conseillers, comme indiqué dans l'[Annexe 1](#).

Compte tenu des consultations informelles menées auprès des États Membres au sujet du classement des documents par groupes, le secrétariat a établi un projet d'ordre du jour, qui figure dans l'[Annexe 2](#). L'ordre du jour comprend tous les points encore en suspens, qui ont été classés dans trois groupes: Groupe 1 (points urgents pour lesquels une décision doit être prise avant la fin de 2020), Groupe 2 (points qui pourraient être examinés lors de la seconde consultation virtuelle des Conseillers); et Groupe 3 (points indiqués à titre d'information seulement); les points de l'ordre du jour figurant dans ce groupe seront examinés lors de la session de 2021 du Conseil.

L'ordre du jour définitif sera confirmé lors de la séance d'ouverture de la seconde consultation virtuelle des Conseillers qui se tiendra le 16 novembre 2020. Le programme de gestion du temps sera publié sur le site web du Conseil au cours des prochaines semaines.

Les États Membres sont invités à envoyer leurs contributions à la réunion en utilisant le modèle joint dans l'[Annexe 3](#). À cet égard, vous voudrez bien noter que les contributions ne devront porter que sur les documents faisant partie des Groupes 1 et 2. La date limite pour l'envoi des contributions a été fixée au 2 novembre 2020.

L'inscription débutera le 15 octobre 2020.

Comme pour la première consultation virtuelle des Conseillers tenue en juin, nous vous prions de bien vouloir noter que la plate-forme peut accueillir environ 300 participants actifs ("orateurs") et 2 000 participants passifs ("auditeurs"). Lors des séances, il y aura des liaisons distinctes pour les participants actifs et passifs. Il conviendra de désigner, parmi les participants inscrits d'une délégation, 1 à 3 "orateurs" pour toute la durée de la consultation, tandis que les autres membres inscrits de la délégation devront être considérés comme des "auditeurs". Les noms des "orateurs" devront être envoyés à l'adresse sg-registration@itu.int, avec copie à l'adresse remote.participation@itu.int. Au cas où une délégation aurait besoin d'un "orateur" additionnel pour certaines séances ou certains points de l'ordre du jour, nous vous prions de vous mettre en rapport avec le secrétariat aux adresses indiquées ci-dessus. Sous réserve des capacités techniques, le secrétariat pourra peut-être attribuer un temps de parole supplémentaire pour un "orateur".

Un essai sera organisé le 10 novembre 2020. Des renseignements détaillés et des liens vous seront communiqués en temps utile.

Nous comptons sur votre participation active et votre bonne volonté pour faire en sorte que la seconde consultation virtuelle des Conseillers soit aussi constructive et fructueuse que la première.

Je serai très heureux de vous rencontrer virtuellement du 10 au 16 novembre.

(signé)

M. Elsayed Azzouz
Président du Conseil

Annexes: 3

- [Annexe 1](#) Proposition d'organisation de la seconde consultation virtuelle des Conseillers
- [Annexe 2](#) Projet d'ordre du jour de la seconde consultation virtuelle des Conseillers
- [Annexe 3](#) Modèle pour les contributions des États Membres

ANNEXE 1

Proposition d'organisation de la seconde consultation virtuelle des Conseillers (VCC-2)

La consultation virtuelle se tiendra de façon organisée, conformément à l'Article 3.1 du Règlement intérieur du Conseil.

3.1 En dehors des sessions, les conseillers peuvent se consulter par correspondance:

- soit de façon informelle,*
- soit de façon organisée par l'intermédiaire du Président ou, s'il n'est pas disponible, du Vice-Président du Conseil avec l'aide du Secrétaire général.*

Projet d'ordre du jour

Les participants à la consultation virtuelle examineront les points de l'ordre du jour considérés comme urgents.

Veillez trouver dans l'[Annexe 2](#) les points que le secrétariat considère comme urgents (Groupe 1) et propose d'examiner lors de la VCC-2. Cette Annexe comprend également la liste des points qui pourraient être examinés pendant la VCC-2 (Groupe 2), si les délais le permettent. La liste des points que le secrétariat propose de traiter lors de la prochaine session physique (Groupe 3) est communiquée à titre d'information seulement.

Le programme de gestion du temps sera publié sur le site web du Conseil au cours des prochaines semaines.

Présidence

Il est proposé que le Vice-Président du Conseil, M. Saif Bin Ghelaita, continue de diriger les discussions, comme il l'a fait avec succès durant la première consultation virtuelle des Conseillers.

Participation

La consultation virtuelle sera ouverte à tous les membres des délégations des États Membres du Conseil et des États Membres ayant le statut d'observateur, à l'observateur de l'État de Palestine et aux neuf Membres de Secteur qui ont été désignés pour la session de 2020 du Conseil (3 par Secteur).

Conduite des débats

- La consultation virtuelle sera de nature strictement consultative, et n'aura aucun caractère décisionnel.
- Lors des discussions, la parole sera donnée en priorité aux États Membres du Conseil.
- Si les participants ne parviennent pas à un consensus ou si un État Membre du Conseil souhaite que l'examen d'un document ou que la formulation d'une conclusion soit reporté, ce document ou cette conclusion sera reporté à la session physique ultérieure du Conseil en 2021.
- Si, au cours de l'examen d'un document figurant à l'ordre du jour de la consultation virtuelle, les participants ne parviennent pas à un consensus ou si un État Membre du Conseil propose de suspendre les débats ou soulève une objection au sujet de la proposition de conclusion concernant le document, l'examen dudit document sera reporté à la session physique ultérieure du Conseil en 2021.

- Pour faciliter et structurer les débats, les États Membres peuvent envoyer leurs contributions sur les points figurant dans les Groupes 1 ou 2 (voir l'Annexe 2) au plus tard quatorze jours avant l'ouverture de la consultation virtuelle des Conseillers, c'est-à-dire le **2 novembre**, à l'adresse contributions@itu.int, en utilisant le modèle reproduit dans l'[Annexe 3](#). Les contributions devraient être succinctes (2 pages maximum).
- Les représentants des États Membres pourront prendre la parole pour intervenir pendant les débats, même s'ils n'ont envoyé aucune contribution.

Résultats

- La consultation virtuelle sera de nature strictement consultative et n'aura aucun caractère décisionnel. Les participants ne formuleront que des propositions de conclusions en attendant que des décisions officielles soient prises à la session physique ultérieure du Conseil en 2021. Les propositions de conclusions seront rassemblées dans un rapport que le Secrétaire général présentera en tant que contribution pour examen à la session physique ultérieure du Conseil en 2021.
- Il est entendu qu'aucune proposition de conclusion ne sera définitive et que les discussions concernant une conclusion pourraient reprendre à l'occasion de la session physique ultérieure de 2021.
- En ce qui concerne les propositions de conclusion sur des points appelant de la part du Conseil une décision urgente pour laquelle il n'est pas possible d'attendre une réunion physique, les participants à la consultation virtuelle pourraient fournir des orientations au Président du Conseil et au Secrétaire général sur la possibilité de mettre en œuvre la procédure à suivre pour prendre des décisions par correspondance, conformément à l'Article 3.2 du Règlement intérieur du Conseil. Le cas échéant, la procédure habituelle relative aux décisions prises par correspondance serait appliquée. La règle de la majorité simple des États Membres du Conseil ayant le droit de vote s'appliquerait.

Date et durée

- La consultation virtuelle débutera le 16 novembre et se tiendra de 12 h 00 à 15 h 00 (heure de Genève).
- La durée effective sera proposée en fonction des réponses des États Membres concernant les points de l'ordre du jour, mais ne dépassera pas cinq jours.

Appui informatique fourni

- Plate-forme Interprefy, sous-titrage et diffusion sur le web.
- Un service d'interprétation dans les six langues sera assuré au moyen de la plate-forme Interprefy.
- Appui informatique individuel par courriel, chat et téléphone.

Inscription

L'inscription est obligatoire pour pouvoir participer en ligne. Les inscriptions seront ouvertes le 15 octobre, à l'adresse <https://www.itu.int/fr/council/2020/Pages/default.aspx>.

Les participants inscrits recevront des lignes directrices et des liens leur permettant d'accéder à la consultation virtuelle en temps utile.

Les noms des "orateurs" devront être envoyés à l'adresse sg-registration@itu.int, avec copie à l'adresse remote.participation@itu.int.

ANNEXE 2

Projet d'ordre du jour de la seconde consultation virtuelle des Conseillers

Les documents ont été répartis en deux groupes:

- 1) Points urgents pour lesquels une décision doit être prise avant la fin de 2020 et inscrits à l'ordre du jour de la VCC-2.
- 2) Documents qui pourraient être examinés lors de la VCC-2, si les délais le permettent.

Pour ces deux groupes, les États Membres sont invités à envoyer leurs contributions à la VCC-2 en utilisant le modèle joint dans l'[Annexe 3](#). La date limite pour l'envoi des contributions a été fixée au 2 novembre 2020.

1 POINTS URGENTS pour lesquels une décision doit être prise avant la fin de 2020 et qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la VCC-2

	Sujet	C20/# VC/#
1	Liste des candidats aux fonctions de Président et Vice-Président des GTC, GE et GEI (PL 1.8)	21R3
2	Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information (Résolution 68 de la PP) (PL 2.2) – Contribution de la Fédération de Russie	17 68
3	Rapport du Président du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) (Décisions 558 et 563(MOD)) (Résolutions 151, 152, 158, 169 et 170 de la PP, Décisions 558 et 563 (MOD)) (ADM 4)	50
4	Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) (Résolution 162 de la PP, Décision 565 du Conseil) (ADM 13)	22
5	Nomination d'un nouveau Vérificateur extérieur des comptes (Résolution 94 de la PP, Décision 614 du Conseil) (ADM 14)	49
6	Comptes vérifiés: Rapport de gestion financière vérifié pour 2019 (ADM 15)	42
7	Rapport du Vérificateur extérieur des comptes: Comptes de l'Union pour 2019 (ADM 16)	[40]
8	Rapport sur les progrès réalisés concernant le projet de locaux du siège de l'Union (Résolution 212 de la PP, Décision 619 du Conseil) (ADM 20)	7
9	Stratégie et plan de mise en œuvre pour les conditions de travail du personnel (Décision 619 du Conseil) (ADM 20)	29
10	Compte rendu des travaux du Groupe consultatif d'États Membres concernant le projet de locaux du siège de l'Union (Résolution 212 de la PP) (ADM 20)	48
11	Nouvelle fonction et nouveau processus en matière d'enquête (ADM 27) – Contribution des États-Unis d'Amérique	60 VC/8
12	Décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives aux conditions d'emploi dans le cadre du régime commun des Nations Unies (ADM 28)	23
13	Calendrier des futures conférences, assemblées et réunions de l'Union: 2020-2023 (Résolutions 77 et 111 de la PP) (PL 2.7)	37

	Sujet	C20/# VC/#
14	Travaux préparatoires en vue de l'AMNT-21 (PL 2.8) Décision modifiée 608 (suite à la consultation)	24 72
15	Travaux préparatoires en vue du FMPT-21 (Résolution 2 de la PP, Décision 611 du Conseil) (PL 2.9)	5
16	Travaux préparatoires en vue de la CMDT-21 (PL 2.10)	30
17	Rapport de l'auditeur interne sur les activités d'audit interne (ADM 18)	44

2 Documents qui pourraient être examinés lors de la VCC-2

	Sujet	C20/# VC/#
1	Appui au TSB (ADM 4)	14
2	Incidences de la pandémie de COVID-19 sur le fonctionnement et les activités de l'UIT – Contributions de la Fédération de Russie – Contribution de la Chine	VC/13 VC/2 VC/10
3	Rapport sur les résultats des activités du GTC-SMSI/ODD (Résolution 140 de la PP et Résolutions 1281, 1332 (MOD) et 1334 (MOD) du Conseil) (PL 1.1)	8
4	Rapport du Président du Groupe de travail du Conseil sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet (GTC-Internet) (Résolutions 1305 et 1336 (MOD) du Conseil) (PL 1.2)	51
5	Rapport du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants (Résolution 179 de la PP, Résolution 1306 (MOD) du Conseil) (PL 1.5)	57
6	Rapport du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues (Résolution 154 de la PP, Résolution 1372 (MOD) du Conseil) (PL 1.6)	12 67
7	Rapport sur le recrutement d'un cabinet de conseil en gestion externe indépendant, comprenant des recommandations et diverses stratégies (Résolution 11 de la PP) (PL 2.1)	10
8	Rapport sur les manifestations ITU Telecom World (Résolution 11 de la PP, Résolution 1292 du Conseil) (PL 2.1)	19
9	Rapport du Groupe de travail sur les contrôles internes (ADM 4)	63
10	Arriérés et comptes spéciaux d'arriérés (Résolution 41 de la PP) (ADM 10)	11
11	Demandes d'exonération (ADM 11)	39
12	Renforcement de la présence régionale (Résolution 25 de la PP) (ADM 23)	25
13	Rapport sur l'examen global de la présence régionale de l'UIT, comprenant des suggestions sur les mesures propres à continuer d'assurer l'efficacité et l'efficacité de la présence régionale de l'UIT, y compris les recommandations formulées dans le cadre de l'étude menée par le consultant extérieur (Résolution 25 de la PP, Décision 616 du Conseil) (ADM 24)	[64]
14	Rapport du Bureau de l'éthique (ADM 31)	59

	Sujet	C20/# VC/#
15	Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action pour la gestion des risques (ADM 32)	61
16	Continuité des activités: analyse de cas concernant la gestion de l'information (ADM 33)	53
17	Parts contributives de la République islamique du Pakistan aux dépenses de l'Union (nouveau)	[73]

L'examen des points ci-après, dont la liste est reproduite ci-dessous à titre d'information seulement, est reporté à la session physique de 2021 du Conseil.

3 Documents dont l'examen est reporté à la réunion physique de 2021 du Conseil

	Sujet	C20/# VC/#
1	Activités de l'UIT liées à l'Internet: Résolutions 101, 102, 133 et 180 de la PP (PL 1.3)	33
2	Lignes directrices relatives à l'utilisation du Programme mondial cybersécurité par l'UIT (PL 1.4)	65 VC/12
3	Activités de l'UIT concernant le renforcement du rôle de l'Union dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC (Résolutions 130 et 174 de la PP) (PL 1.4)	18
4	Actualisé: Rapport sur la façon dont le cadre offert par le Programme mondial cybersécurité est actuellement utilisé par l'UIT (PL 1.4)	36
5	Rapport du Groupe EG-RTI (Résolution 146 de la PP, Résolution 1379 (MOD) du Conseil) (PL 1.7)	26 VC/4
6	Activités de l'UIT relatives à la Résolution 70 (Rév. Dubaï, 2018) de la PP (PL 1.9)	6 + INF2
7	Projet de Plan opérationnel quadriennal du Secrétariat général pour la période 2021-2024 (numéros 87A, 181A, 205A, 223A de la Convention) (PL 1.10)	28
8	Propositions d'améliorations concernant les Conférences de plénipotentiaires (PL 2.3)	13
9	Mise en œuvre des Recommandations 6 et 7 de la Commission 5 de la PP-18 (processus d'élection) (PL 2.4)	4
10	Dates et lieu de la CMR-23 (PL 2.11)	
11	Rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique et sur les activités de l'Union pour la période 2019-2020 (numéros 61, 82 et 102 de la Convention) (PL 3.1)	35
12	Nouvel indice de l'UIT (PL 3.1) – Contribution des Émirats arabes unis – Contribution du Royaume d'Arabie saoudite	62 VC/3 VC/14
13	Rapport de la Commission permanente de l'administration et de la gestion (PL 3.2)	-
14	Résolutions et Décisions du Conseil devenues caduques (PL 4.1)	3

	Sujet	C20/# VC/#
15	Produits et charges (<i>Décision 5 de la PP</i>): Examen annuel des produits et des charges (<i>Décision 5 de la PP</i>) et mesures d'efficacité (<i>ADM 1</i>)	9
16	Participation provisoire des entités s'occupant de questions de télécommunication aux activités de l'UIT (<i>ADM 3</i>)	20
17	Rapport d'activité sur la mise en œuvre des Décisions 600 et 601 du Conseil (numéros UIFN et IIN) (<i>ADM 5</i>)	47
18	Système de gestion de la résilience de l'organisation (ORMS) (<i>ADM 6</i>)	15
19	Participation de l'UIT aux mémorandums d'accord ayant des incidences financières et/ou stratégiques (<i>ADM 7</i>)	45
20	Compilation des décisions adoptées par la PP-18 et visées dans les comptes rendus de ses séances plénières, en particulier les décisions basées sur les recommandations des Commissions et du Groupe de travail de la plénière (<i>ADM 8</i>)	58
21	Amélioration de la gestion et du suivi de la contribution des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires aux dépenses de l'UIT (<i>ADM 9</i>)	52
22	Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC) (<i>Décision 11 de la PP</i>) (<i>ADM 12</i>)	34
23	Passifs de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) (<i>ADM 17</i>)	46
24	Stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union (<i>Résolution 191 de la PP</i>) (<i>ADM 19</i>)	38
25	Rapport sur l'analyse et l'examen des activités de formation et de renforcement des capacités actuellement menées par le Groupe sur les initiatives relatives au renforcement des capacités, l'Académie de l'UIT et les centres d'excellence, et sur la création possible d'un institut de renforcement des capacités à l'UIT (<i>ADM 21</i>)	32
26	Cadre de l'UIT en matière de responsabilisation (<i>ADM 22</i>)	43
27	Rapport intérimaire, le cas échéant, de l'entreprise extérieure concernant la vérification juricomptable (<i>ADM 25</i>)	
28	Résultats de la CMR-19 ayant des incidences financières (<i>ADM 26</i>)	56
29	Rapport d'activité sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour les ressources humaines et de la Résolution 48 (Rév. Dubaï, 2018) de la PP (<i>ADM 29</i>)	54
30	Composition du Comité des pensions du personnel de l'UIT (<i>ADM 30</i>)	-
31	Mesures prises par l'UIT concernant les conditions relatives à l'assistance médicale d'urgence sur place lors des conférences et des réunions de l'UIT se tenant à l'extérieur de Genève (<i>ADM 34</i>)	31
32	Incidences financières des mesures de protection de l'environnement (<i>nouveau</i>)	

ANNEXE 3

Modèle pour les contributions des États Membres

Seconde consultation virtuelle des Conseillers
débutant le 16 novembre 2020



**Contribution de l'État Membre/des États Membres sur les points du projet
d'ordre du jour (Groupes 1 et 2) de la seconde consultation
virtuelle des Conseillers**

Nom(s) de l'État
Membre/des États
Membres présentant la
contribution:

Titre du document:

Référence au projet d'ordre
du jour de la consultation
virtuelle:

Document C20/##

Contribution de l'État Membre/des États Membres: *les contributions devraient être succinctes (la longueur maximale recommandée est de 2 pages) et devraient faciliter les discussions.*

Observations relatives au Document C20/xx

Marche à suivre proposée

Les contributions doivent être envoyées au secrétariat du Conseil de l'UIT
d'ici au 2 novembre 2020 à l'adresse suivante:

contributions@itu.int

Si une contribution est soumise par plusieurs États Membres, veuillez vous assurer que le(s) coordonnateur(s) de chaque État Membre figure(nt) en copie du message envoyé au Secrétariat du Conseil de l'UIT.

À toutes fins utiles, la liste des coordonnateurs des États Membres de l'UIT est accessible [ici](#).
